

LE PLAN PROTÉINES DANS LE PROGRAMME STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) ET LES SYNERGIES AVEC LA FUTURE PAC

par Raphaëlle **MALOT**¹

Souhaitée par le président de la République, la stratégie nationale pour le développement des protéines végétales répond à l'enjeu de souveraineté alimentaire. Elle a été lancée le 1er décembre 2020. Dotée de plus de 100 millions d'euros grâce au plan France Relance, elle a pour ambition d'ici 2030 de doubler les surfaces dédiées à ces productions ainsi portées à 2 millions d'hectares (soit 8% de la surface agricole utile).

Elle s'axe autour de trois priorités :

1. Réduire notre dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé de pays tiers ;
2. Améliorer l'autonomie alimentaire des élevages, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières
3. Développer une offre de produits locaux en matière de légumes secs (lentilles, pois chiche, haricots, fèves, etc.)

Des moyens inédits du plan de relance ont été mis en place pour faire démarrer cette stratégie. D'autres ressources financières seront également mises au service de ces ambitions, comme certains crédits du 4e programme d'investissement d'avenir (PIA4) parmi les stratégies d'accélération – crédits qui permettront de financer la recherche fondamentale sur les protéines végétales ou encore la Politique Agricole Commune.

Les productions des plantes riches en protéines seront soutenues au travers de différents outils de la PAC comme les aides couplées ou encore l'Eco-régime car leur culture favorise la diversification et l'allongement des rotations dans des systèmes de cultures durables.

¹ Cheffe du Bureau des Grandes Cultures à la DGPE.